Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215601485-20251211-2025_12_062-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 11 décembre 2025

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	3	14	17

Date de la convocation : 18/11/2025
Date d'affichage : 24/11/2025

VOTE
A l'unanimité
Pour : **17**
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : Dominique TRECANT

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le vingt-trois septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : Jean-Pierre GOURDEN, Ghislaine BROQUARD, Claude CONAN, Philippe DEPUTTE, Renée GAIVORT, Nolwenn GENTIL, Lucie KOWAL, Denis L'ANGE, Marie LE QUINTREC, Pierre-Alain LOEZIC, Solenn LOEZIC, Véronique PERON, Jean-François THIEBOT, Dominique TRECANT

Absents excusés ... : Anne-Françoise LE BIHAN pouvoir à Ghislaine BROQUARD
Didier LE CHANU, pouvoir à Pierre-Alain LOEZIC
Christophe TERRES, pouvoir à Renée GAIVORT

(Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* : Thibault de la MOTTE, Myriam ROSSOLIN,

D-2025-12-062

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMPLEMENTAIRE AU BUDGET DU CCAS – ANNEE 2025 (7.5)

Madame Marie LE QUINTREC, Adjointe au maire fait lecture du bordereau suivant :

Dans le cadre de la comptabilité M57, l'instruction budgétaire précise que les destinataires de subventions aux comptes 657363 et 6574 sont nominativement désignés.

Il est nécessaire à l'équilibre d'ajuster la subvention du budget commune au budget CCAS année 2025 par un complément qui s'établit de la façon suivante :

Bénéficiaire	Compte	Montant
Centre Communal d'Action Sociale	657363	500.00 €

Sachant que les crédits sont inscrits au budget principal 2025 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ***Décide*** *de verser au Centre Communal d'Action Sociale une subvention de fonctionnement de 500,00 € (Cinq cent Euros)*
- ***Donne*** *pouvoir au maire pour prendre toutes les mesures utiles à la bonne conduite de ce dossier, notamment pour la signature des actes unilatéraux et contractuels y afférents.*

- *Voté à l'unanimité par 17 voix Pour*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 11 décembre 2025
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Le Secrétaire de séance,
Dominique TRECANT

Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)